

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Ménard

<https://www.cadre21.org/membres/850cbcd5580ce81d87819b64>

Date d'obtention : 2021-03-16 15:25:02

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je reçois les informations et j'évalue si je démarre le protocole SEXTO. Si je le démarre, je suis les étapes et les procédures dans le protocole

Si je crois que c'est un acte malveillant, j'appelle la police et je confisque le cellulaire sans regarder les images

Si je crois que c'est un acte impulsif, je passe le questionnaire auprès de la personne qui est venue me faire part de la situation, puis je passe le questionnaire à la victime si ce n'était pas elle qui est venue me voir, puis à la personne qui a reçu les images. Je confisque aussi le cellulaire sans regarder les images. J'appelle la police et la DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que si c'est un parent qui s'inquiète et que la situation s'est déroulée à l'extérieur de l'école, je réfère le parent à la police et je ne démarre pas el protocole SEXTO

Si je crois que c'est un acte impulsif, je passe le questionnaire auprès de la personne qui est venue me faire part de la situation, puis je passe le questionnaire à la victime si ce n'était pas elle qui est venue me voir, puis à la personne qui a reçu les images. Je confisque aussi le cellulaire sans regarder les images.

Si un élève ne collabore pas, j'appelle la police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Poser les questions du questionnaire pour évaluer la situation, avoir le lien de confiance de l'élève pour qu'il collabore et se confie